



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Portail en ingénierie pour aider les personnes formées en génie à l'étranger

Le 28 octobre, Ottawa (ON) — Un nouveau portail conçu pour améliorer l'accès au permis d'exercice du génie pour les personnes formées en génie à l'étranger (PFGE) et établis en Ontario est l'une des nombreuses initiatives prévues pour faciliter l'intégration des PFGE à la profession d'ingénieur au Canada et les aider à décrocher un emploi d'ingénieur. La création de ce portail, qui constitue une source unique et complète de renseignements, ne représente que l'une des 17 recommandations formulées dans le cadre du projet *De la considération à l'intégration*. Cette initiative en trois étapes s'est attaquée aux difficultés concernant l'attribution d'un permis et le recrutement des PFGE.

Le portail sera élaboré par Professional Engineers Ontario (PEO), qui vient de recevoir un financement de près de 2 millions \$ étalé sur une période de deux ans du *Fonds de projets de transition* du ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario. Il offrira un service de mentorat virtuel, un guide sur le processus d'attribution des permis aux ingénieurs ainsi qu'un outil interactif d'autoévaluation.

Le projet *De la considération à l'intégration* est dirigé par le Conseil canadien des ingénieurs (CCI) et ses membres, dont PEO. Il comporte trois étapes et vise à trouver des solutions aux problèmes que rencontrent les PFGE pour obtenir un permis et décrocher un emploi au Canada. Ce projet est entièrement financé par Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

« Le projet *De la considération à l'intégration* vise à aider les immigrants formés en génie qui souhaitent exercer la profession d'ingénieur à leur arrivée au pays », déclare Darrel J. Danyluk, P.Eng., président du CCI et président du comité directeur du projet. « Nous savons qu'ils sont confrontés à des obstacles linguistiques et culturels et éprouvent de la difficulté à décrocher un emploi et à accéder à des renseignements clairs. Nous nous sommes penchés sur chacun de ces aspects ainsi que sur le processus d'octroi des permis lui-même. »

En plus de la création d'un site Internet, voici d'autres recommandations formulées dans le cadre du projet *De la considération à l'intégration* :

- Délivrer aux PFGE un permis provisoire une fois qu'elles ont répondu à toutes les exigences d'attribution de permis, à l'exception de l'année d'expérience canadienne. Ainsi, les employeurs seront pleinement rassurés sur les aptitudes techniques et de communication des PFGE. À l'heure actuelle, des permis provisoires sont délivrés en Ontario, en Colombie-Britannique et à Terre-Neuve et Labrador, et l'Alberta devrait légiférer en la matière sous peu;
- Déterminer quels aspects du processus d'attribution de permis peuvent être réglés à l'étranger afin d'accélérer le processus après leur arrivée au Canada;
- Transmettre aux PFGE, avant qu'ils n'immigrent, des informations claires sur la pratique de la profession d'ingénieur au Canada.

« Trouver des solutions aux problèmes auxquels les PFGE font face dans l'obtention de leur permis est un processus complexe et nécessite des efforts intégrés de la part du gouvernement fédéral et des provinces. PEO continuera de contribuer de manière essentielle au projet *De la considération à l'intégration*, et nous comptons partager le fruit de nos apprentissages et de nos connaissances avec l'équipe chargée du projet ainsi que les autres organismes provinciaux et territoriaux de réglementation professionnelle », affirme Kim Allen, P.Eng., PDG et registraire de Professional Engineers Ontario.

« Nous sommes heureux que PEO ait eu l'initiative du portail », déclare Marie Lemay, P.Eng., ing., présidente et directrice générale du CCI. « Ce projet annonce le début d'un programme exhaustif pour venir en aide aux PFGE. »

Le comité directeur du projet *De la considération à l'intégration* compte des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, des organismes de réglementation du génie, des employeurs, des organismes d'aide aux immigrants, des pédagogues, des ingénieurs et des personnes formées en génie à l'étranger elles-mêmes.

Le Conseil canadien des ingénieurs est le regroupement national des 12 associations et ordre provinciaux et territoriaux qui réglementent l'exercice du génie au Canada et attribuent des permis aux quelque 160 000 ingénieurs du pays.

-30-

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez communiquer avec :
Aurélié Walsh, Blueprint Public Relations
(613) 237-7400, poste 23